



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Pris en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales



I. Le contexte économique

- A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national
- B. Le projet de Loi de finances 2025

p. 3
p. 4
p. 8

II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation

- A. Présentation de la structure
- B. La gouvernance
- C. L'organisation des services au 1^{er} janvier 2025

p. 12
p. 13
p. 15
p. 16

III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif

- A. Eléments clés du compte administratif du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle
- B. Les évolutions du compte administratif du budget principal par chapitre
- C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre
- Conclusion : une stabilisation confortée malgré les imprévus

p. 17
p. 18
p. 22
p. 26
p. 28

IV. Les orientations budgétaires pour 2025

- A. Le budget principal: la section de fonctionnement
- B. Le budget principal: la section d'investissement
- C. Evolution du budget depuis 2013
- D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité
- E. Le budget annexe

p. 31
p. 33
p. 37
p. 40
p. 41
p. 43

V. Les perspectives pluriannuelles

- A. D'un point de vue statutaire
- B. D'un point de vue des ressources humaines
- C. D'un point de vue financier
- D. D'un point de vue technique

p. 47
p. 48
p. 49
p. 51
p. 54

RAPPEL

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) n’a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d’avoir une vision globale de l’environnement financier du syndicat mixte. Conformément à l’article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est pris acte du débat d’orientation budgétaire par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) porte sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I. Le contexte économique

A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

Un contexte économique stabilisé mais teinté de nombreuses incertitudes

Après un contexte macroéconomique profondément affecté par les crises sanitaires ou internationales depuis 2019, le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt est engagé.

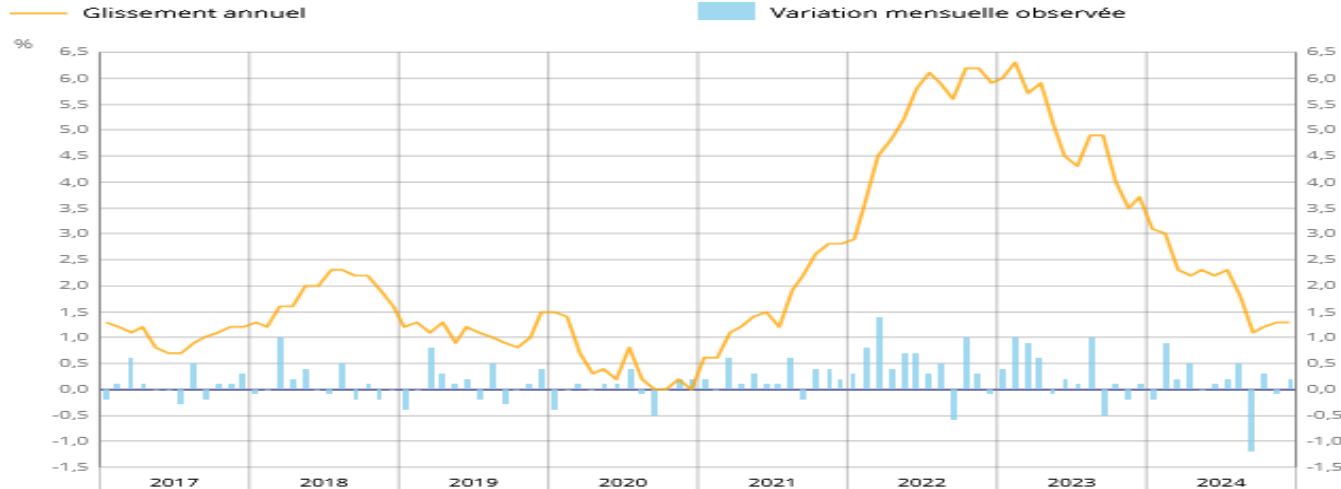
L'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024.

Avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) estimée à +1,1 %, l'année 2024 affiche une performance stable, quoique légèrement supérieure à 2023 (+ 0,9 %).

En 2025, les projections macroéconomiques de la Banque de France tablent sur une croissance de l'activité économique de 0,9 %. La demande resterait contrainte par des mesures de consolidation budgétaire et un contexte d'incertitude pesant sur les comportements de consommation et d'investissement.

Après une poussée inflationniste entre 2022 et 2024 (+5,2 % en 2022 , +4,9 % en 2023, +2,6% en 2024) , en 2025 l'inflation devrait s'inscrire durablement en dessous de 2 %. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

La consommation des ménages devrait néanmoins accélérer légèrement, portée par des gains de pouvoir d'achat (+ 0,9 %), tandis que l'investissement privé devrait rester atone avant de repartir progressivement en 2026. L'inflation continuerait de baisser pour atteindre 1,6 % en moyenne annuelle, reflétant une baisse attendue des prix de l'énergie.

La France devrait cependant naviguer dans un environnement économique complexe en 2025, marqué par les incertitudes, dont celles relatives aux stratégies commerciales qui seront conduites à l'échelle internationale. La croissance de l'activité économique pourrait néanmoins être plus soutenue en 2026 et 2027.

Le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Le contexte inflationniste a poussé la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs à partir de 2022. La descente des taux a été amorcée en 2024 et semble devoir se poursuivre en 2025.

A l'exception du ralentissement de la hausse des prix, tous les signaux économiques sont au rouge en France, notamment en raison de l'instabilité politique et de l'absence de budget, ainsi que des incertitudes et des menaces sur le marché mondial.

L'incertitude politique qui agite la France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 pèse sur la croissance et se double d'une crise budgétaire : le pays a mis 4 mois pour se doter d'un budget.

Le début 2025 s'annonce morose également en raison d'un environnement international difficile, des aléas géopolitiques toujours élevés et ceux qui pèsent sur le commerce international, dans lequel le président américain Donald Trump modifie brutalement les droits de douane et les aides aux développements.

B/ Le projet de Loi de finances 2025

Un premier projet de loi a été présenté en octobre 2024, mais a été rejeté en novembre 2024 par l'Assemblée. Le Gouvernement ayant été censuré dans la foulée, les discussions ont reprises en janvier 2025.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024, afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025 par le Parlement.

Fin janvier 2025, la CMP s'est accordée sur un projet de PLF qui a été adopté définitivement le 6 février 2025.

Il prend pour hypothèses des indicateurs macro-économiques, dont une croissance à 0,9% et une inflation à 1,8% sur l'année 2025.



Le budget 2025 projette :

- Un déficit public ramené à 5,4% en 2025, après le dérapage autour de 5,5% en 2023 et 6,1% en 2024.
- Une dette publique stabilisée autour de 115% du PIB.
- Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 139 milliards d'euros

En 2025, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 490 milliards d'euros.

La loi de finances 2025 contient plusieurs dispositions d'ajustement impactant les finances publiques locales, parmi lesquelles :

- ❑ L'effort initial de 5 milliards d'euros demandé aux plus grandes collectivités est bien ramené à 2,2 milliards d'euros.
- ❑ La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) augmentera de 150 millions d'euros en 2025 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros. La **hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue**: 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

La progression de la DGF en 2025, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation.

- ❑ **gel de la TVA en 2025** et le **maintien en l'état actuel du FCTVA**, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles

- Les montant des dotations d'investissements ne sont donc plus sanctuarisés comme l'avait promis le gouvernement, avec cette baisse de DSIL. La DETR est stabilisée.
- Le **montant global du Fonds vert sera bien en baisse** par rapport aux 2,5 milliards de la loi de finances pour 2024, mais l'**abondement du Fonds vert de 150 millions d'euros** par rapport au projet initial préparé par le gouvernement de Michel Barnier est bien confirmé, tout comme la **création d'un Fonds territorial climat doté de 200 millions d'euros**,
- **La baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires** a été validée.

II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

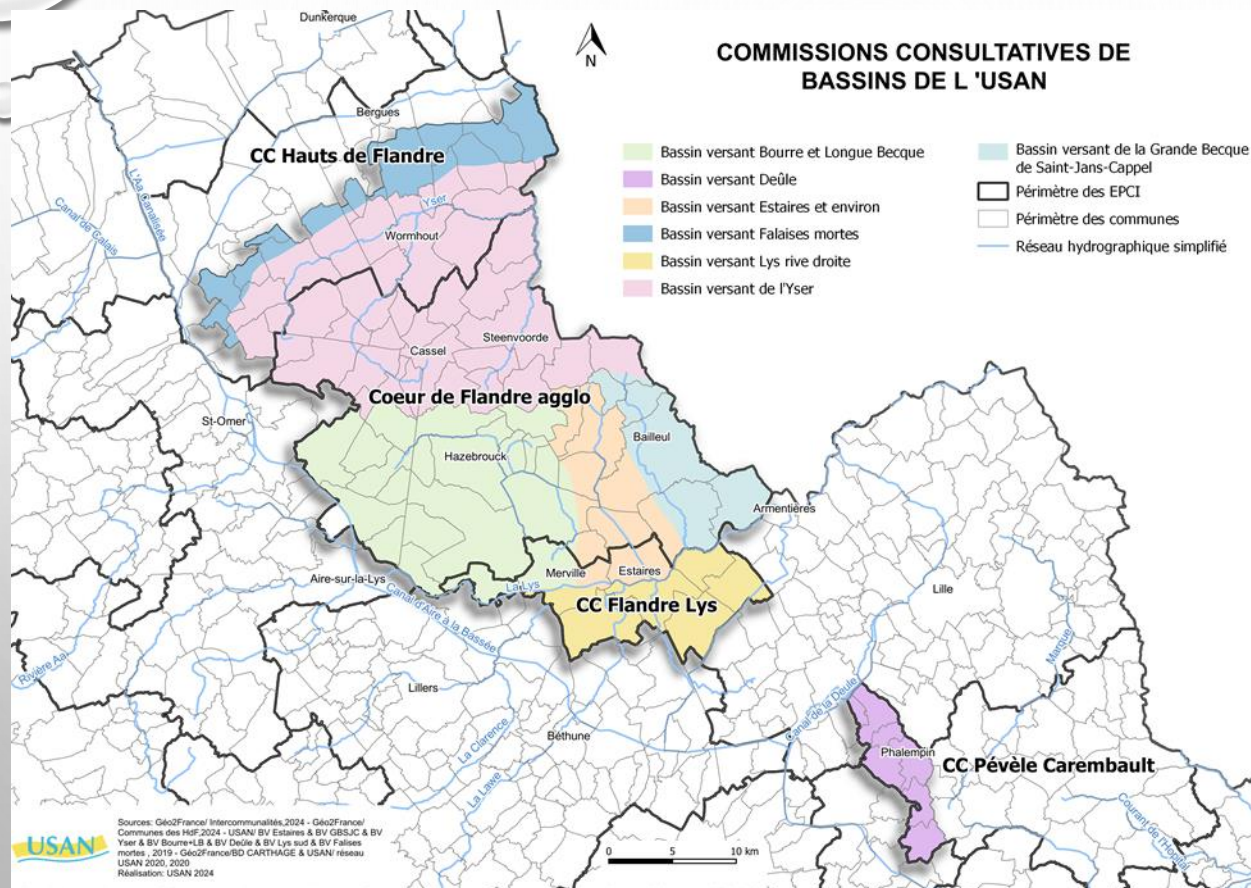
A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), est un Syndicat Mixte qui propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :

- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau.

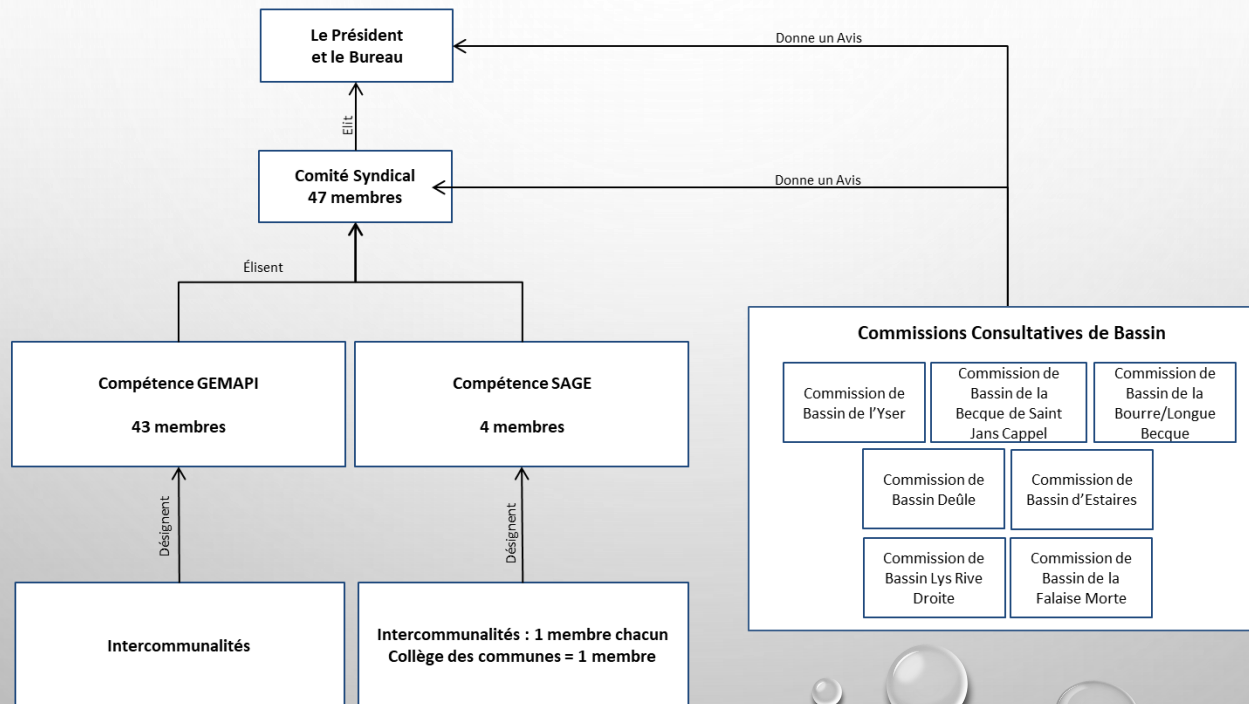


L'USAN en quelques chiffres:

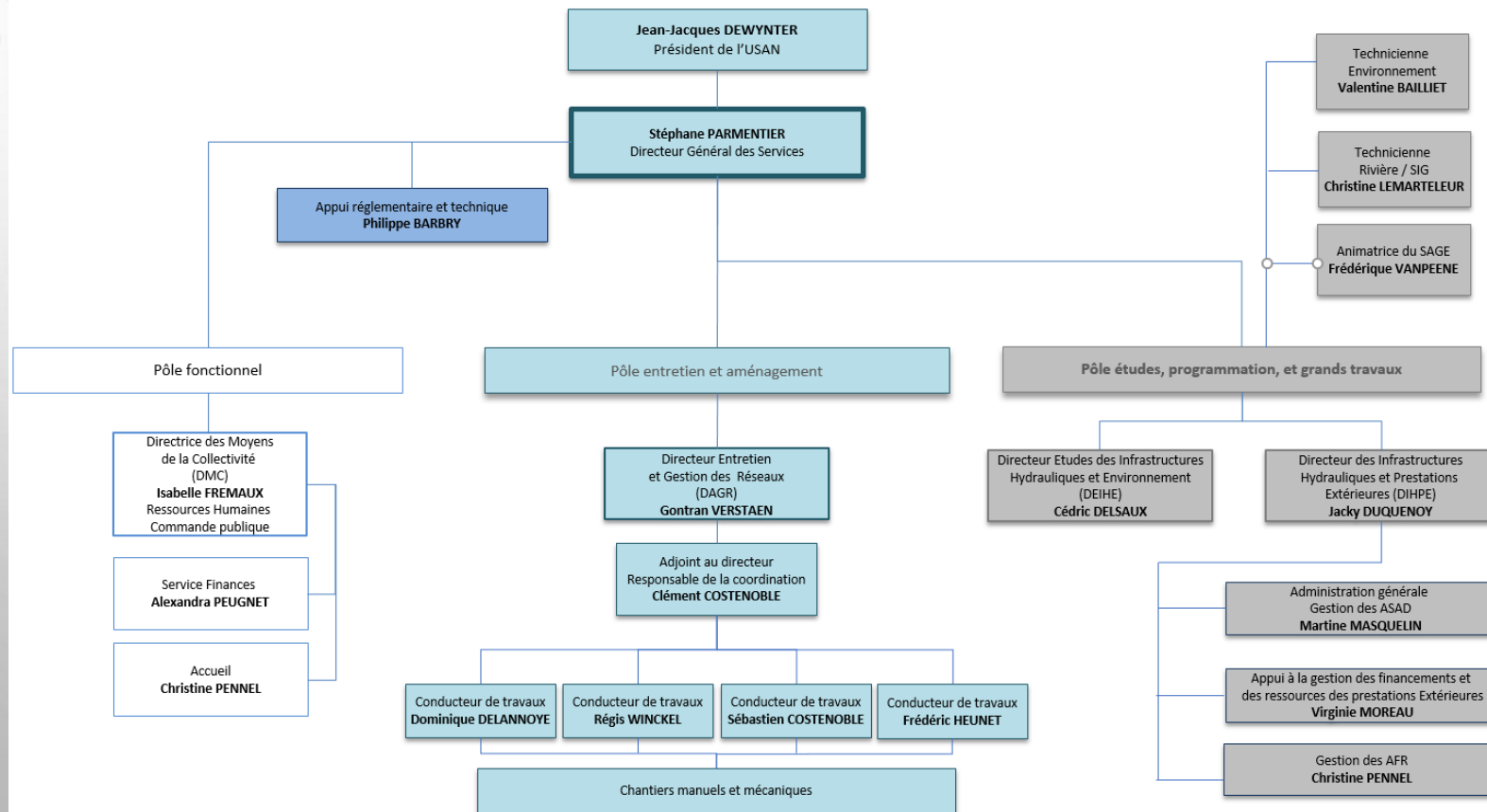
- ✓ 4 communautés de communes adhérentes (représentant 90 communes)
- ✓ le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires
- ✓ 1 040 kms de réseau hydrographique géré
- ✓ 100 912 ha de superficie de bassins versants concernés

B / La gouvernance

Depuis 2019, l'organisation de l'USAN est la suivante:



C / L'organisation de la structure au 1^{er} janvier 2025



III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

A/ Éléments clés du compte administratif 2024 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

Année	Capacité d'autofinancement nette	
2015	654 900,00	
2016	555 000,00	
2017	539 300,00	
2018	985 500,00	
2019	348 600,00	
2020	352 600,00	
2021	1 950 500,00	avec reprise de provision
2021	405 500,00	
2022	161 130,00	
2023	1 109 400,00	avec vente bâtiment
2023	309 400,00	
2024	228 350,00	

1. Capacité d'autofinancement brute =

recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement =
 3 107 150 € - 2 757 300 € = **349 850 €**

2. Capacité d'autofinancement nette =

capacité d'autofinancement brute – dette en capital =
349 850 € – 121 500 € = 228 350 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Recettes totales :

3 571 648,64 €

-

Dépenses totales :

3 228 314,81 €

Recettes totales :

2 006 274,25 €

-

Dépenses totales :

2 342 179,89 €

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat année 2024	+ 343 333,83 €	- 335 905,64 €
Résultats antérieurs	+ 2 423 354,38 €	+ 175 713,31 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	+ 2 766 688,21 € <i>Excédent cumulé de fonctionnement</i>	- 160 192,33 € <i>Déficit cumulé d'investissement sans reports</i>
		- 404 752,33 € <i>Déficit cumulé d'investissement avec reports</i>
	Résultat à reporter en fonctionnement (002 / BP 2025)	+ 2 361 935,88 €

Reste à réaliser :

Recettes: 109 750 €

-

Dépenses : 354 310 €

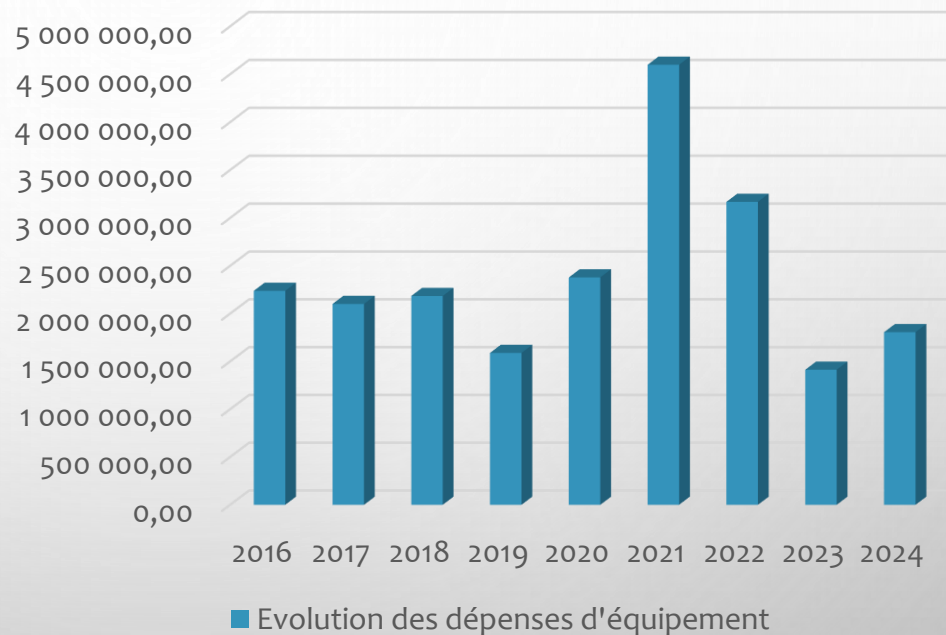
=

- 244 560 €

Pour couvrir le besoin de
financement
d'investissement du BP 2025
= 404 752,33 €

Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2016

Année	Evolution des dépenses d'équipement
2015	6 095 000,00
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00
2023	1 412 490,00
2024	1 805 556,00



Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

USAN - USAN

HOL_EMP

31/01/2025

Situation Pluriannuelle des Emprunts

1 / 1

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
☒	E4	USAN	2 500 000,00	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78						
☐	E5	USAN	315 000,00	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74	74 874,39	48 723,31	21 356,48	
☐	E6	USAN	57 200,00	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61				
☐	E7	USAN	244 800,00	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16				
☐	E9	USAN	311 000,00	56 906,18	29 201,12								
☐	E12	USAN	300 000,00	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01	70 851,43	48 125,11	24 519,28		
☐	E13	USAN	391 200,00	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40						
☐	E14	USAN	235 000,00	60 272,22	41 066,62	20 989,08							
☐	E15	USAN	350 000,00	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04	31 500,73			
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49	32 220,98			
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27					2 587 132,27	2 501 490,54	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74
Total du Budget UNION SYNDICALE			7 593 559,44	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34	2 825 492,01	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74
Total général			7 593 559,44	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34	2 825 492,01	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74

Encourt de la dette (capital restant dû) / CAF brute = **capacité de désendettement**

2 172 018 € / 349 850 € = **6,20**

B/ Les évolutions du compte administratif du budget principal par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	
011 (charges à caractère général)	515 320,11 €	526 954,95 €	655 000 €	624 400 €	786 800 €	+ 162 400€ Entretien flotte + Txv urgence
012 (Charges du personnel)	1 475 162,40 €	1 512 289,37 €	1 468 946 €	1 568 900 €	1 582 300 €	+ 15 000 €
65 (autres charges)	329 672,02 €	328 719,97 €	356 288 €	332 900 €	358 600 €	+ 25 000 €
66 (charges financières)	61 823,71 €	32 401,72 €	35 846 €	30 200 €	26 800 €	
67 (charges exceptionnelles)	8 181,76 €	1 215,35 €	4 486 €	4 000 €	2 700 €	

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
013 (atténuation de charges)	44 571,78 €	42 170,06 €	26 572 €	62 000 €	31 800 €
70 (vente de produits)	177 854,80 €	173 184,00 €	183 605 €	154 800 €	234 100 €
73 (Impôts et taxes)	0 €	7 468,00 €	0 €	0 €	0 €
74 (dotations, subvention et participation)	2 759 050,73 €	2 835 675,40 €	2 487 542 €	2 777 200 €	2 815 600 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	1,22 €	1,80 €	1,45 €	3 400 €
77 (produits exceptionnels)	4 403,00 €	1 323,47 €	214 390 €	846 000 €	22 300 €
78 (Reprise sur provision)	/	1 500 000 €	/	/	/

Augmentation
remboursement
budget annexe

+ 48 000 € de
cotisations
(2 478 000 €)
+ 45 000 € de
mission Agglo
+ 240 000 € de
subventions versées

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	0 €	0 €	/	/	/
16 (emprunts et dettes assimilées)	2 212 953,59 €	252 743,53 €	230 415 €	170 300 €	141 300 €
20 (immobilisation incorporelles)	110 338,69 €	139 470,91 €	80 038 €	88 200 €	136 900 €
204 (subventions d'équipement versées)	40 044,19 €	510 743,93 €	47 213 €	15 900 €	5 600 €
21 (immobilisation corporelles)	478 750,74 €	160 140,92 €	529 842 €	552 200 €	502 400 €
23 (immobilisation en cours)	874 426,74 €	2 912 664,38 €	2 016 351 €	631 200 €	806 300 €
27 (Autres immobilisations financières)	56 200,00 €	0 €	269 918 €	/	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
10 (dotations, fond divers et réserves)	520 170,88 €	160 346,71 €	171 733 €	227 460 €	367 900 €
13 (subventions d'investissement)	754 789,35 €	927 912,10 €	1 266 905 €	831 600 €	882 200 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	1 969 859,31 €	/	0,03 €	/	/
23 (immobilisation en cours)	/	/	/	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/	/

C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
011 (charges à caractère général)	4 322,62 €	3 376,52 €	3 390 €	4 950 €	7 300 €
012 (charges personnel)	/	/	/	/	209 250 €
65 (autres charges)	168 228,19 €	157 051,21 €	165 999 €	136 400 €	0 €
66 (charges financières)	11 634,58 €	8 031,10 €	8 701 €	7 600 €	6 700 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
70 (vente de produits, prestations de services)	206 027,64 €	190 222,71 €	197 993 €	218 900 €	218 200 €
75 (autres produits de gestion courante)	607,44 €	1 754,61 €	305 €	/	/
77 (produits exceptionnels)	/	/	/	8	/

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
16 (emprunts et dettes assimilées)	35 018,00 €	36 576,54 €	23 796 €	20 460 €	17 400 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	6 199,86 €	/	/	/	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024
10 (dotations, fond divers et réserves)	0 €	16 533,42 €	36 576 €	23 796 €	20 460 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	235 531,81 €	/	/	/	/

Conclusion : une stabilisation confortée malgré des imprévus

Pour l'USAN, comme pour l'ensemble des collectivités, les charges, particulièrement énergétiques et salariales ont été stabilisées en 2024. Les événements climatiques de novembre 2023 et janvier 2024, ont nécessité l'engagement de dépenses supplémentaires (travaux d'urgence).

1/ Une stabilisation des charges de personnel

- Après une année 2023 d'augmentation de 5% des dépenses de personnel, celles-ci se sont stabilisées en 2024 avec une hausse raisonnée conforme aux prévisions du budget (+2,5% dus au Glissement Vieillesse Technicité et à l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents en janvier 2024).
- Au cours de l'année 2024 les effectifs ont fluctué entre 33 et 32 ETP au gré des arrivées (1 agent chantier vert) et des départs (fin d'apprentissage, départ volontaire...).

2/ Une stabilisation des charges à caractère général malgré une hausse due aux travaux d'urgence

- Avec la stabilisation des prix, les charges à caractère général se sont stabilisées en 2024 :
 - pour le carburant la dépense s'est maintenue à un niveau important, malgré la baisse de prix mais en lien avec une activité des machines et véhicules plus soutenue.
 - les coûts d'électricité se sont stabilisés, mais les conditions climatiques ont maintenu l'importance des dépenses pour le pompage.
- Toutefois, le chapitre 011 a augmenté par rapport à 2023 (+ 160 000 €). Les travaux d'urgence engagés suite aux événements climatiques ont conduit à des dépenses imprévues : travaux de gestion de la ripisylve par entreprises, associations et en régie.
À noter qu'une partie des dépenses de 2023 pour l'entretien de la flotte de véhicules a été inhabituellement portée sur 2024 (+20 000 € de facturation non comptabilisée).
- Le chapitre 065 a également augmenté par rapport à 2023 (+ 30 000 €). La hausse des cotisations, le besoin de mise à niveau de logiciel comptable et le versement final des projets Interreg V.

3/ Une année favorable pour les recettes de subvention malgré la variabilité des encaissements

- Les acomptes versés sur les subventions au-delà du niveau de réalisation et les délais nécessaires pour obtenir les soldes conduisent à une forte variabilité annuelle des recettes.
- En 2024, les recettes de subvention de fonctionnement ont été importantes (comme en 2021 et 2023), en provenance en particulier d'Interreg et de l'Agence de l'Eau.
- En 2024 ont été perçues l'entièreté des recettes de fonctionnement liées à la mission de curage des fossés.
- L'augmentation de 2% des cotisations des membres (+48 000 €)

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

2025, une année de poursuite de l'effort mais des modifications structurelles à venir

Avec les changements statutaires et l'évolution de ses membres, opérés à compter de 2018, l'USAN s'est adaptée et a réussi à conserver et stabiliser une certaine capacité d'épargne.

L'année 2024 a été mise sous le signe de la stabilité et de la préservation des recettes de subvention, notamment de fonctionnement. Ainsi le niveau d'épargne a été maintenu et reste conforme aux besoins.

Pourtant l'engagement de la structure en 2024 dans un vaste programme de travaux d'urgence initié suite aux événements climatiques de novembre 2023 à janvier 2024 (curage et travaux de ripisylve) aurait pu déséquilibrer le budget. Or, les aides ont été au rendez-vous et versées dans les temps.

En 2025, il conviendra de garder le cap face aux incertitudes du contexte économique, de la perception des subventions (XII^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau). Néanmoins, l'USAN s'est vue accorder par ses membres une possibilité de hausse des cotisations de 2% pour 2025 et 2026.

En 2025, le chantier de la création d'un Etablissement Public de Bassin couvrant à la fois la Lys et l'Yser, reprenant partiellement des compétences attribuées initialement à l'USAN, devra être conduit. Cela entraînera des modifications budgétaires pour lesquelles une adaptation sera nécessaire.

A/ Budget Principal - Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Ainsi que cela a été développé dans les ROB précédents, l'USAN, **entre 2018 et 2020**, a fortement comprimé ses dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de ses chapitres budgétaires : diminution des charges à caractère général (011), de la masse salariale (012), des charges de gestion courante (65) et de la charge de la dette par le biais d'une renégociation d'emprunt. Les marges de manœuvre dans ce domaine sont aujourd'hui très réduites. La stabilité a été maintenue par des efforts constants sur les dépenses et par la hausse annuelle et continue depuis 2021 de 2% des cotisations des membres.

Alors que cette augmentation devait prendre fin, les membres ont accordé à l'USAN le droit de la poursuivre en 2025 et 2026.

En 2025, il est proposé de:

- maintenir le **chapitre 011 équivalent à 2024 et 2023**. Des précautions devront être portées sur l'ensemble des postes de dépenses de ce chapitre en particulier sur les fournitures et petits équipements.
- **Baisser le chapitre 12**, du fait du départ d'un agent non remplacé et des prévisions trop pessimistes en 2024.
- Augmenter le chapitre 65, pour intégrer dès cette année une augmentation mécanique de + 80 000 € liée à l'extension de l'adhésion au SYMSAGEL pour le territoire de l'Yser (SAGE).

Le chapitre 66 reste en constante diminution mais atteint son seuil bas (il ne restera qu'un seul emprunt en encours).

En conclusion, en 2025 les dépenses de fonctionnement sont proposées stables par rapport à 2024.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Projet Budget 2025	
011	charges à caractère général	690 000,00 €	848 000 €	1 024 480 €	1 050 000 €	1 050 000€	1 020 000 €	+ assurance personnel
012	charges du personnel	1 580 000,00 €	1 604 000 €	1 655 000 €	1 761 000 €	1 800 000 €	1 725 000 €	
65	autres charges de gestion courante	470 000,00 €	426 000 €	405 000 €	420 300 €	394 100 €	490 000€	+ 80 000 € SYMSAGEL
66	charges financières	104 000,00 €	55 000 €	36 200 €	30 200 €	27 500 €	25 600 €	
67	charges exceptionnelles	10 100,00 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	
6817	Provision pour risque et charge	/	/	/	/	20 000 €	2 000 €	
022	dépenses imprévues	0	0	15 000 €	15 000 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 854 100,00 €	2 943 000 €	3 140 680 €	3 291 500 €	3 301 600 €	3 272 600 €	- 29 000 €

2) Les recettes de fonctionnement

Une diminution des aides moins forte que prévu et stabilisée mais des incertitudes sur les versements:

- les recettes de subvention ont été orientées à la baisse depuis 2022. L'aide apportée par l'Agence de l'Eau (environ 200 000 € annuel jusqu'en 2021) a diminué (environ 120 000 € en 2024 et 2025). Dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention (2025 – 2030), ce niveau de recettes devrait être globalement conservé mais des incertitudes pèsent sur la priorisation des instructions et l'obtention des crédits en 2025.
- 2 projets déposés au titre des programmes européens transfrontaliers (Interreg VI) ont été retenus et ont démarré en juillet 2024. Néanmoins, les premiers versements ne seront obtenus qu'en fin d'année 2025 (1 an de décalage).

La hausse des cotisations:

L'augmentation lissée des taux de cotisations décidée en 2021 qui permet de soutenir la recette de fonctionnement est reconduite pour 2025 et 2026.

De nouvelles missions

La délégation de maîtrise d'ouvrage opérée par l'Agglo Cœur de Flandre pour le curage des fossés de voirie induit une dépense de fonctionnement mais également une recette, qui s'établit annuellement autour de 45 000 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Projet Budget 2025
013	Atténuation de charges	20 000,00 €	34 000 €	25 500 €	54 000€	29 000 €	27 000 €
70	Produits de services, du domaine ..	169 000,00 €	167 000 €	172 400 €	177 000 €	200 000 €	220 000 €
73	Impôts et taxes	/	/	/	/	/	/
74	Dotation et participation	2 680 000,00 €	2 761 000 €	2 783 800 €	2 815 320 €	2 858 500 €	2 528 345 € cotisation + 45 000 € agglo + 280 000 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	5 €	3 500 €
76	Produits financiers	/	/	/	/	/	/
77	Produits exceptionnels	5 100,00 €	1 000 €	7 500 €	/	4100 €	/
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 874 100,00 €	2 963 000 €	2 989 200 €	3 001 320 € + 45 000 € = 3 046 320 €	3 091 605 €	3 103 845 €
002 (Excédent de fonctionnement reporté)		4 153 229,06 €	3 614 968,79 €	3 240 955,10 €	2 013 281,83 €	2 423 354,38 €	2 361 935,88€

+2%
cotisations
(+49 000€)

B/ Le budget principal: la section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas règlementaires, administratifs et fonciers.

Les principales opérations proposées pour 2025

Les études	Les travaux
Maîtrise œuvre ZEC Sercus	ZEC de St-Jans (réalisation)
Maîtrise œuvre ZEC Morbecque	ZEC de Terdegthem (acquisition / échanges)
	ZEC de Sercus (réalisation)
Renouvellement des plans de gestion dont Etude Plan Gestion YSER	ZEC de Morbecque (acquisition / préparation)
Etude « Dignes » Méteren becque (poursuite)	ZEC de Steenbecque (acquisition / expro)
Préfiguration du système de mesures hydrologiques de l'Yser et topographie	Restauration Vieille-Lys

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 500 000,00	354 310,00	0,00	6 756 197,67	0,00	0,00	6 756 197,67	7 110 507,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	915 000,00	17 265,00	0,00	852 480,00	0,00	0,00	852 480,00	869 745,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	40 700,00	0,00	0,00	40 700,00	40 700,00
21 Immobilisations corporelles	1 005 000,00	337 045,00	0,00	999 517,67	0,00	0,00	999 517,67	1 336 562,67
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 775 000,00	0,00	0,00	3 832 000,00	0,00	0,00	3 832 000,00	3 832 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 745 000,00	354 310,00	0,00	5 724 697,67	0,00	0,00	5 724 697,67	6 079 007,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	145 000,00	0,00		121 500,00	0,00		121 500,00	121 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	145 000,00	0,00	0,00	121 500,00	0,00	0,00	121 500,00	121 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 890 000,00	354 310,00	0,00	5 846 197,67	0,00	0,00	5 846 197,67	6 200 507,67
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	210 000,00			510 000,00	0,00		510 000,00	510 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	400 000,00			400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre	610 000,00			910 000,00	0,00		910 000,00	910 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 160 192,33

Total des dépenses d'investissement cumulées 7 270 700,00

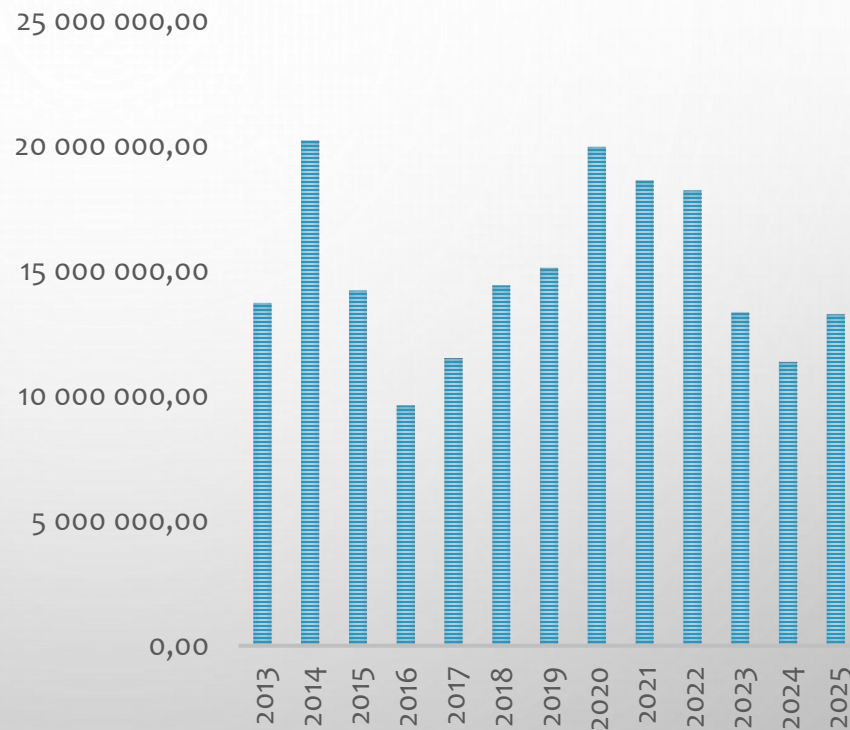
2) Les recettes d'investissement

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	5 449 286,69	109 750,00	6 756 197,67	0,00	6 865 947,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 248 000,00	109 750,00	3 430 597,67	0,00	3 540 347,67
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 248 000,00	109 750,00	3 430 597,67	0,00	3 540 347,67
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	351 500,00	0,00	169 000,00	0,00	169 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	26 386,69	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes financières	377 886,69	0,00	219 000,00	0,00	219 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	2 625 886,69	109 750,00	3 649 597,67	0,00	3 759 347,67
021 Virement de la section de fonctionnement	1 973 400,00		2 146 600,00	0,00	2 146 600,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	450 000,00		560 000,00	0,00	560 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	400 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre	2 823 400,00		3 106 600,00	0,00	3 106 600,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					404 752,33
Total des recettes d'investissement cumulées					7 270 700,00

1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

C/ Evolution du budget depuis 2013

Années	Budgets de l'USAN
2013	13 700 000,00
2014	20 200 000,00
2015	14 200 000,00
2016	9 600 000,00
2017	11 500 000,00
2018	14 400 000,00
2019	15 100 000,00
2020	19 936 800,00
2021	18 600 000,00
2022	18 200 000,00
2023	13 330 000,00
2024	11 350 000,00
2025	13 246 800,00



D/ Focus sur la dette

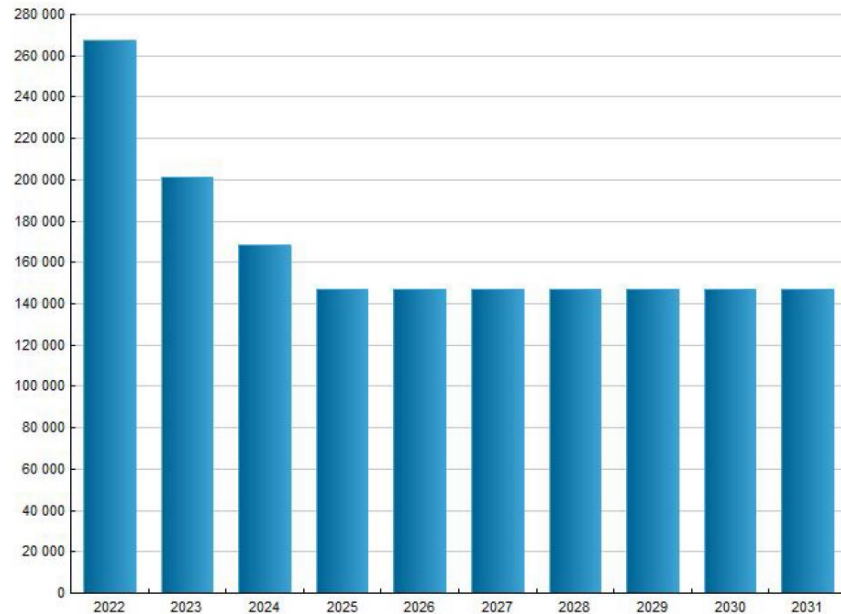
Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
☐	E5	USAN	315 000,00	74 874,39	48 723,31	21 356,48							
☐	E12	USAN	300 000,00	48 125,11	24 519,28								
☐	E15	USAN	350 000,00	31 500,73									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	32 220,98									
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
Total du Budget UNION			3 854 359,44	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
Total général			3 854 359,44	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37

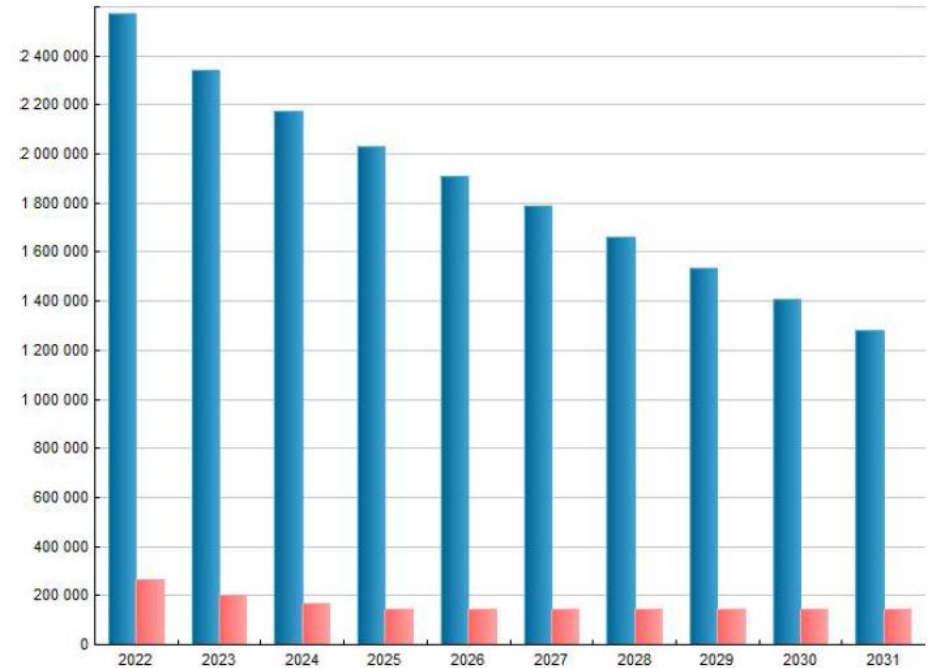
Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
☐	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	21 846,69							
☐	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,18								
☐	E15	USAN	350 000,00	32 971,85									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,38									
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total du Budget UNION			3 854 359,44	267 553,18	201 280,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total général			3 854 359,44	267 553,18	201 280,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité



Evolution de l'annuité par rapport au capital restant dû



E/ Budget annexe

Dépenses de fonctionnement

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	666 500,00	0,00	0,00	636 000,00	0,00	0,00	636 000,00	636 000,00
011	Charges à caractère général (3)	400 761,17	0,00	0,00	385 114,50	0,00	0,00	385 114,50	385 114,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	220 000,00	0,00		220 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	620 761,17	0,00	0,00	605 114,50	0,00	0,00	605 114,50	605 114,50
66	Charges financières	6 200,00	0,00		7 400,00	0,00		7 400,00	7 400,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	26 200,00	0,00	0,00	12 400,00	0,00		12 400,00	12 400,00
	Total des dépenses réelles	646 961,17	0,00	0,00	617 514,50	0,00	0,00	617 514,50	617 514,50
023	Virement à la section d'investissement	19 538,83			18 485,50	0,00		18 485,50	18 485,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	19 538,83			18 485,50	0,00		18 485,50	18 485,50
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									636 000,00

Recettes de fonctionnement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		197 637,26	0,00	189 626,84	0,00	189 626,84
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	197 637,26	0,00	189 626,84	0,00	189 626,84
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		197 637,26	0,00	189 626,84	0,00	189 626,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		197 637,26	0,00	189 626,84	0,00	189 626,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	446 373,16
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	636 000,00
---	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

Dépenses d'investissement

III – VOTE DU BUDGET								
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	19 538,83	0,00	0,00	18 485,50	0,00	0,00	18 485,50	18 485,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 538,83	0,00		18 485,50	0,00		18 485,50	18 485,50
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	19 538,83	0,00	0,00	18 485,50	0,00	0,00	18 485,50	18 485,50
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	19 538,83	0,00	0,00	18 485,50	0,00	0,00	18 485,50	18 485,50
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								17 414,50

Recettes d'investissement

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	19 538,83	0,00	18 485,50	0,00	18 485,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	19 538,83		18 485,50	0,00	18 485,50
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	19 538,83		18 485,50	0,00	18 485,50
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					17 414,50

V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A/ D'un point de vue statutaire

L'USAN applique depuis le 1er janvier 2019 ses nouveaux statuts adaptés aux compétences GEMAPI et SAGE ainsi qu'à la modification de son territoire.

Suite aux crues de novembre 2023 et janvier 2024, l'État a souhaité engager une évolution de la gouvernance des politiques de l'eau portant notamment sur la couverture de la Lys et de l'Yser par un Etablissement Public de Bassin (EPTB) unique.

La préfiguration de cet EPTB, couvrant à la fois la Lys et l'Yser, reprenant partiellement des compétences attribuées initialement à l'USAN, et établi par extension du SYMSAGEL (EPTB Lys) dont l'USAN est membre, sera menée en 2025.

Cette extension portera sur une adhésion de l'USAN au SYMSAGEL pour les communes de l'Yser.

Ainsi, l'USAN nommera de nouveaux représentants au SYMSAGEL, en fixant spécifiquement le nombre et la collectivité membre de chaque représentant. Cela pourrait être : 4 CCHF, 4 Agglo CF et 3 CCFL.

B/ D'un point de vue des ressources humaines

Au cours de l'année 2024 les effectifs ont fluctué entre 32 et 33 ETP.

Au 1er janvier 2025, l'effectif de l'USAN se compose de 32 agents.

Un départ d'adjoint administratif début 2025 ne sera pas remplacé.

Le transfert de l'animation du SAGE de l'Yser au SYMSAGEL conduira également au transfert du poste contractuel (et des dépenses associées) d'animation à cette structure.

Il conviendra d'étudier les possibilités de recrutement contractuel sur la thématique ruissellement / érosion des sols dans le cadre du programme Interreg VI validé en 2024.

Une démarche prospective sera également engagée en 2025 pour préparer et anticiper les départs en retraites possible en 2026 pour plusieurs agents.

	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS					
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	1	1	1	1
A	Directeur général adjoint des services	1	1	1	1	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	5	5	6	5	5
A	Attaché	0	0	1	1	1
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	0	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ère classe	2	3	3	2	2
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	1	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial	0	0	1	1	1
	FILIERE TECHNIQUE (c)	28	27	27	27	27
A	Ingénieur	0	0	1	2	2
A	Ingénieur Principal	2	1	1	1	1
B	Technicien	1	1	2	0	0
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1	1	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	1	1	2	2
C	Adjoint technique territorial	9	8	10	10	7
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	4	4	3	3	3
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	5	6	3	3	6
C	Agent de Maitrise	2	2	3	3	2
C	Agent de Maitrise Principal	3	3	2	2	3
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	34	33	34	33	33

C/ D'un point de vue financier

1/ la programmation financière jusque 2022 étendue jusqu'en 2025

La longueur des études préalables et de l'instruction administrative et réglementaire, tout comme de la maîtrise foncière des terrains d'assiette de nos projets, oblige à repousser régulièrement la mise en œuvre concrète des travaux. Le programme initial, établi initialement de 2016 à 2022, a été reconsidéré et prolongé jusque 2025.

Notre trésorerie préservée permet de financer ces opérations d'investissement programmées sans recourir à de nouveaux emprunts, grâce notamment à l'apport de subventions conséquentes négociées en amont avec les partenaires financiers (Interreg, Agence de l'Eau, PAPI, FEDER...).

Cette diversité de partenaires a permis de valider des financements alternatifs à ceux qui ont été perdus au regard des délais longs de démarrage, malgré un contexte général de priorisation des subventions et de contrôle des budgets par les financeurs.

2/ L'augmentation des recettes de cotisation

Conformément à la décision décidée en 2021, il a été convenu l'augmentation progressive des taux de cotisations (qui n'avait pas évolué depuis 7 ans)

La marge de manœuvre complémentaire souhaitée pour le maintien d'une capacité d'investissement, sans recours à l'emprunt et sans grever les dépenses de fonctionnement, a été anticipée afin de pouvoir la lisser de façon raisonnée dans la durée à hauteur de +1,33 %/an en moyenne.

Effective jusqu'en 2024, celle-ci a été bénéfique, même si elle a au final servi à compenser la hausse des charges liées au contexte économique.

Cette augmentation raisonnée se poursuivra encore 2 ans, car ses membres ont accordé à l'USAN le droit de la poursuivre en 2025 et 2026.

La cotisation complémentaire a été déclinée dans le temps de la façon suivante:

Année	Taux d'augmentation de la cotisation
2021	+ 2 %
2022	+ 2 %
2023	+ 2 %
2024	+ 2 %
2025	+ 2 %
2026	+ 2 %

3/ L'augmentation des dépenses liées à l'EPTB Lys-Yser

L'USAN qui représente actuellement 118 848 habitants au sein du SYMSAGEL, comptera mécaniquement 47 308 habitants de plus, en cas d'intégration de l'Yser.

La cotisation au SYMSAGEL se portera alors entre 75 000 € à 90 000 € supplémentaires.

Il est à noter que le transfert de l'animation du SAGE au SYMSAGEL fait diminuer les dépenses (hors recettes / subventions) de l'ordre de 30 à 35 000 €.

D/ D'un point de vue technique

Détails des opérations programmées.

1/ Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1er janvier 2025

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 ^{er} janvier 2023	Renouvellement de la DIG	Autorisation / restauration
METEREN BECQUE	49 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 28/12/2015 ⇒ Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 07/05/2021	Fait (2021)	Uniquement entretien à compter de mai 2026
BOURRE	27 km	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 5/08/2021 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2021)	Uniquement entretien depuis 2024 Fusion des 3 Plans de Gestion / Dossier à déposer en 2025
NIEPPE / CANAL D'HAZEBROUCK	52 km	Mise en œuvre depuis le 05/04/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2022)	
PLATE BECQUE BORRE BECQUE	92 km	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2023)	
YSER	353 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 26/09/2016 ⇒ Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022	Fait (2022)	Etude de renouvellement en 2025

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 ^{er} janvier 2023	Renouvellement de la DIG	Autorisation / restauration
GRANDE BECQUE DE ST JANS	49 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 19/09/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans le 5/08/2021 + Prorogation Autorisation jusqu'au 18/09/2024	Fait (2021)	Dossier à déposer en 2025
LYS RIVE DROITE	67,5 km	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016 → En attente de l'Arrêté de renouvellement de la DIG	Fait / en attente	Fusion des 2 Plans de Gestion / Dossier à déposer en 2025
FRENELET	23,5 km	Autorisation et DIG 5 ans Mise en œuvre depuis le 26/02/2019	A faire (2024)	
LONGUE BECQUE ET MELDE	52 km	DIG et Autorisation pour 5 ans Mise en œuvre depuis le 27/01/2022	A faire (2026)	A faire (2027)
FILET MORAND	7,4 km	Uniquement DIG (pas de restauration) sur 15 ans Arrêté Préfectoral le 29/06/2023	A faire (2038)	Uniquement entretien
VIEILLE LYS	57,5 km	Uniquement DIG (pas de restauration) sur 15 ans Arrêté Préfectoral le 16/10/2023	A faire (2038)	Uniquement entretien Restauration en lien avec le SYMSAGEL et la CABBALR en 2025
LAWÉ	75 km	Etude en cours depuis février 2024		Rédaction par le SYMSAGEL en 2025

Au-delà des opérations d'entretien courant (surveillance, piégeage, gestion des embâcles, élagage, faucardement...), les opérations de restauration écologique dans le cadre des Plans de Gestion se traduisent par :

- Un investissement annuel de l'ordre de 100 000 à 150 000 € pour un ensemble d'opérations générales, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et également de la Région depuis 2022
- Des opérations spécifiques de restauration globale de linéaire de cours d'eau:

- L'opération de restauration hydraulique et écologique de la Vieille-Lys domaniale.

Portée en groupement de commande par le SYMSAGEL pour l'USAN, la CAPSO et la CABBALR, cette opération sera engagée en 2025 par une maîtrise d'œuvre et un dossier réglementaire, puis sera suivi par plusieurs tranches de travaux.

Le coût global approche les 4,5 M€, avec une participation de l'Etat et de l'Agence de l'Eau à 80%.

Le coût relictuel pour l'USAN se portera autour de 380 000 €.

- L'opération de restauration écologique et d'imperméabilisation de la Naviette de Seclin.

Portée en groupement de commande par la MEL, cette opération est la reprise des éléments engagés en 2015 et qui n'ont jamais abouti. Une mission de maîtrise d'œuvre doit être préparé en 2025 (avec une convention à conclure avec la MEL) pour un démarrage de l'opération fin 2025.

- Une discussion est engagée dans le cadre de l'Aménagement Foncier de Zegerscappel, de l'acquisition par l'USAN d'une réserve AFR de près de 5 ha de terrain longeant l'Yser.

2/ Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 5 zones d'expansion des crues (ZEC) sont programmées (celle prévue sur le Galge à Caestre ne sera pas engagée).

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Travaux réalisés entre octobre 2020 et février 2021	7 900 m ³	260 000 €
ZEC Terdeghem/Steenvoorde	Artélia	2015	AE obtenue en octobre 2021/ DUP en janvier 2022 / Travaux 2026?	47 470 m ³	600 000 €
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	AE obtenu en juillet 2021 / Travaux 2021 et 2022	85 600 m ³	1 900 000 €
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Enquête publique 2025 / Travaux 2025	7 400 m ³	720 000 €
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	AE obtenu en février 2022/ Expropriation en cours pour 2024 / Travaux 2024 à 2025	38 500 m ³	1 500 000 €
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique 2025/ Expropriation à venir / Travaux 2026	9 300 m ³	300 000 €
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	DUP et Enquête publique 2024 / Travaux 2026	47 000 m ³	865 000 €

Soit un total d'investissement de près de 6 M€ HT programmé (reste environ 4 M€ à réaliser), avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, PAPI Lys, Interreg, et FEDER

Suite aux études hydrauliques et sédimentaires menées notamment sur Noordpeene et Esquelbecq, ainsi que suite à des investigations locales conduites en interne (Bavinchove, Arneke...), un panel d'aménagement hydraulique diffus sur ces sous-bassin versants seront conduit à compter de 2025, en particulier par l'obtention d'une DIG et par des maitrises d'œuvre de conception:

Commune	Hydraulique douce (haies, fascines...)	Fossé à redents	Bassin / Zone tampon
Noordpeene	1 200 m	700 m	1 à 3 / 2 500 m ³ à 7 000 m ³
Esquelbecq		500 m	1 à 3 / jusque 15 000 m ³
Bavinchove			1 / 1 500 m ³
Arneke			1 / 2 000 m ³

Une partie de ces ouvrages structurants et d'hydraulique douce sont repris dans les deux projets Interreg qui ont démarré mi 2024 jusque 2028.

- **FUSION** : du 01/07/2024 au 30/06/2028.

FUSION vise une meilleure gestion coordonnée, équilibrée et durable, des eaux, pertinentes sur la zone transfrontalière du bassin de la Lys : le partenariat élabore conjointement des stratégies et des outils par des investissements hydrauliques et environnementaux qui ont un effet positif transfrontalier.

5 opérateurs : Hainaut Ingénierie Technique (HIT), Province de Flandre Occidentale, SYMSAGEL, SERTIT et USAN

Budget total : 6 438 100 €

Budget USAN : 1 896 360 €

Subvention FEDER : 1 137 816 € (60 %)

Opérations : ZEC de Sercus, ZEC de Morbecque, aménagement d'hydraulique douce, plan de gestion et suivi écologique de ZEC, communication transfrontalière (en s'appuyant sur Infolys) et contenu pédagogique, production de cartographies de zones inondées et de vulnérabilité à partir d'images satellites sur des événements d'inondation.



The brochure for the Interreg FUSION project features a green and white color scheme. At the top, it displays the Interreg logo, the European Union flag, and the text 'Cofinancé par l'Union Européenne' and 'Medefinancierd door de Europese Unie'. Below this, it specifies 'France - Wallonie - Vlaanderen'. The title 'FUSION' is prominently displayed in large green letters. A QR code is located on the left side, with the text 'Budget total : 6 438 103,35 €', 'Budget FEDER : 1 137 816,01 €', and 'Durée : 48 mois' below it. The website 'www.fusion4europe.eu' is also listed. The right side of the brochure is titled 'Climat et environnement' and includes a satellite image of a river basin. Text on the right describes the project's goals, such as working on the Lys basin, addressing transboundary issues, and managing water resources. It also mentions the partnership between USAN, SYMSAGEL, SERTIT, FPD, and HIT, and the project's focus on biodiversity, water management, and sustainable development. The bottom of the brochure features the logos of the participating organizations: Hainaut, Province de Flandre Occidentale, USAN, SAGE LYS SYMSAGEL, Sertit, and west-vlaanderen.

Interreg

Cofinancé par l'Union Européenne
Medefinancierd door de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

FUSION

Climat et environnement

Le projet FUSION permet de travailler sur le bassin versant de la Lys, pour mieux transfrontalier qui prend sa source en France pour se jeter dans la Mer du Nord.

La configuration des lieux de part et d'autre de la frontière, tantôt en plat pays sur des vides planes ou en terrain plus vallonné (présence de divers « monts »), entraîne de fréquents inondations dues au phénomène naturel souvent aggravé par la main de l'homme : urbanisation, imperméabilisation, disparition des zones humides... Un changement du climat est également constaté : période tantôt plus sèche et tantôt plus pluvieuse.

Le partenariat entre USAN, SYMSAGEL, SERTIT, FPD et HIT réalisé dans le cadre de FUSION consiste à valider les écoulements des eaux et à favoriser une meilleure biodiversité de part et d'autre des frontières. Les partenaires travaillant sur le ralentissement de l'écoulement des eaux sur des affluents de la Lys et auront ainsi un impact collectif sur les crues transfrontalières tout en permettant de préserver une grande biodiversité.

Les infrastructures hydrauliques naturelles seront accompagnées par des mesures éco-responsables visant à respecter les principes du développement durable. Toutes ces mesures contribuant à leur insertion paysagère, à stocker l'eau, prévenir de l'érosion des sols et offrir un environnement stable pour la biodiversité, l'aspect économique (agriculture) et récréatif.

FUSION permettra également de mettre en œuvre des outils innovants dans ce territoire transfrontalier par une cartographie transfrontalière par image satellite de la vulnérabilité en zone inondable et de l'impact d'événements d'inondations passés et futur dans le bassin versant de la Lys.

Partenariat :

Hainaut Province de Flandre Occidentale USAN SAGE LYS SYMSAGEL Sertit west-vlaanderen de goedkope provincie

Une partie de ces ouvrages structurants et d'hydraulique douce sont repris dans les deux projets Interreg qui ont démarré mi 2024 jusque 2028.

- **ARC** : du 01/07/2024 au 30/06/2028.

Augmenter la capacité de résilience du territoire transfrontalier face au changement climatique grâce à des solutions fondées sur la Nature. Un travail d'information et de sensibilisation, ainsi que de mise en relation, des habitants et acteurs locaux sera réalisé.

8 opérateurs : Hainaut Développement (HD), Province de Flandre Occidentale, Ville de Mouscron, Maison de la Nature et de la Pêche de Roubaix, Ville de Roubaix, Ville d'Ypres, Ville de Comines-Warneton et USAN

Budget total : 5 376 720 €

Budget USAN : 558 549 €

Subvention FEDER : 335 129 € (60 %)

Opérations : plantation de 3 km de ripisylve et de 2 km d'hydraulique douce, réaménagement hydraulique du bassin d'Oudezele, création de 2 mares connectées aux cours d'eau, opérations de communication, mise à disposition de stations météorologiques et création d'un réseau de bénévoles transfrontaliers, élaboration d'un guide de plantations en milieu urbain et rural.



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

ARC

Climat et environnement



Budget total :
5,4 millions €

Budget FEDER :
3,2 millions €

Durée :
48 mois

www.interreg-hwvl.eu

Le projet **Acteurs pour la Résilience Climatique (ARC)** vise à renforcer la résilience de son territoire face aux changements climatiques en s'appuyant sur des solutions transfrontalières fondées sur la nature. ARC favorise les partenariats futurs, le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques entre les acteurs locaux. Il réunit 8 partenaires et couvre un périmètre de 13 194 km² sur les bassins de l'Yser, de la Lys et de l'Escaut.

Le projet s'articule autour de 2 modules qui travailleront sur :

1. La réalisation d'actions de terrain sur les trames verte et bleue:

- Plantation d'arbres et de haies,
- Création de mares,
- Végétalisation de zones tampons,
- Aménagement de cours d'eau,
- Restauration de milieux
- Mise en place de systèmes anti-érosion des sols...

Cela aura comme résultats la création d'îlots de fraîcheur, la capture du CO₂, l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol et tous les bienfaits des services écosystémiques que nous offre la nature.

2. La création d'outils transfrontaliers d'évaluation des actions contre le réchauffement climatique:

- Création d'un réseau transfrontalier de stations météo;
- Développement d'une application bilingue favorisant la participation citoyenne;
- Rédaction d'un « Guide de plantation résiliente d'arbres en milieu urbain et périurbain ».

Ces outils doivent concrétiser la participation transfrontalière des citoyens tout en permettant la récolte de données sur le réchauffement climatique». De plus, les documents édités favoriseront la dissémination des enseignements tirés des actions réalisées au cours du projet.

Partenariat:



Depuis 2022, 6 études étaient programmées

Etude	Nom du prestataire	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
Etude hydraulique et sédimentaire de Noordpeene	Terralto	2022	Réalisé	/	31 000 €
Etude de performance hydraulique de la Méteren Becque	-	2024/2025	En cours (2025/2026)	/	250 000 €
Etude hydraulique et sédimentaire de Esquelbecq	-	2024/2025	Réalisée	/	45 000 €
Etude hydraulique et sédimentaire de Terdeghem	-	2024/2025	A venir	/	50 000 €
Préfiguration du système de mesures hydrologiques de l'Yser et topographie	-	2025 à 2026	A venir	/	200 000 €